



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 18 juin 2026

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame JUILLARD-RANDRIAN

Convocation envoyée le 12 juin 2026

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 41
Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents participant au vote : 35
Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Léo LACHAMBRE
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Catherine MINAUX
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Céline TONOT	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Régis PETITBOULANGER
Madame Isabelle PASTEUR	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Frédéric GOULIER	Monsieur François SARRON-PILLOT	Madame Nathalie BERTILLON
Madame Catherine PETITJEAN	Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jean-Marc BOURGEON
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Laurent GOBET	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Didier RELOT
Madame Monique BAYARD		Monsieur Alexandre HEDDAR

Membres absents :

Monsieur Ludovic GAFFET	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Adrien GUENE	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Madame Agnès BILLIET pouvoir à Monsieur Didier RELOT

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE
ROBOTICS VALLEY – Demande de subvention de fonctionnement 2026

Dijon métropole s'est engagée dans une politique de développement économique et d'attractivité, en mettant en avant ses filières d'excellence telles que l'agroalimentaire, la santé et le numérique. Dijon métropole a également identifié la robotique, la cobotique et l'industrie 4.0 comme des domaines d'expertise à fort potentiel. Ces secteurs se situent à l'intersection d'une filière numérique en pleine croissance et d'un tissu industriel local qui amorce sa transition numérique pour assurer sa pérennité et son développement. Pour les PME confrontées à une forte concurrence, la robotisation représente un levier stratégique de compétitivité. Elle contribue à restaurer les marges sans nécessairement réduire les effectifs, à maintenir puis développer les parts de marché à l'export, à renforcer la qualité et l'homogénéité de produits, tout en répondant aux exigences croissantes de la réglementation française sur la pénibilité au travail.

C'est dans ce contexte que Robotics Valley a vu le jour en 2018, avec le soutien de Dijon métropole, de la Région Bourgogne-Franche-Comté et du fonds pour l'innovation dans l'industrie de l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM). Le CETIM fait également partie des membres fondateurs. Robotics Valley est le cluster régional dédié à la robotique, à la cobotique et à l'industrie du futur. Il compte environ 80 adhérents avec un taux de réadhésion supérieur à 90%. Son objectif est de stimuler l'innovation, créer des synergies utiles aux entreprises et jouer un rôle de catalyseur pour les échanges et les partenariats de la filière.

Le programme d'actions de Robotics Valley, déployé à l'échelle métropolitaine et régionale, repose sur un tronc commun, articulé autour de quatre axes principaux :

- développer le réseau : fédérer la filière robotique, cobotique et industrie 4.0 en Bourgogne-Franche-Comté afin de développer le réseau et renforcer l'ancrage territorial du cluster ;
- conseiller et accompagner à l'innovation : jouer un rôle crucial d'intermédiation en permettant aux entreprises de se projeter dans l'utilisation de la robotique et de ses technologies connexes, facilitant ainsi la transition vers un fonctionnement de type « industrie du futur » ;
- animer l'écosystème territorial : Diffuser l'état de l'art technologique auprès des entreprises et favoriser les collaborations entre clusters ;
- faire de la veille : Assurer une veille législative et réglementaire tout en surveillant les appels d'offres et les appels à projets pertinents.

Depuis 2021, Robotics Valley et Dijon métropole ont établi un partenariat pour développer un volet d'activités spécifiques sur le territoire de la métropole. En lien notamment avec Territoire Bourgogne Industrie, le plan d'action 2026 poursuivra et enrichira cette démarche pour :

- favoriser la recherche et l'innovation en créant et en renforçant des partenariats avec notamment l'Université Bourgogne Europe et ses laboratoires, mais aussi avec des écoles d'ingénieurs telles que ESEO, CESI, POLYTECH et les industriels locaux ;
- créer des synergies et favoriser la génération de projets collaboratifs entre les acteurs du secteur en développant des rencontres professionnelles autour des clubs Industrie 4.0, des journées techniques en partenariat avec l'UIMM 21 ;
- promouvoir l'écosystème et les compétences présentes sur le territoire en matière d'industrie 4.0 en lien avec l'agence d'attractivité Dijon Bourgogne Invest ;
- valoriser l'image de l'industrie auprès des jeunes et des publics en reconversion.

Pour mener toutes ses actions, Robotics Valley s'appuie notamment sur les plateformes techniques du Pôle d'excellence en robotique, cobotique et vision industrielle de l'UIMM 21 et sur les compétences du pôle formation de l'UIMM 21-71.

Le budget prévisionnel de Robotics Valley pour l'année 2026 s'élève à 247 509 €, dont 46 % est alloué aux charges de personnel. Le reste du budget est principalement consacré aux charges externes (locaux, utilisation des infrastructures techniques, salons, communication...). Les ressources prévisionnelles proviennent des cotisations des adhérents, des subventions du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté et de Dijon métropole, ainsi que de prestations réalisées par le cluster.

Robotics Valley sollicite auprès de Dijon métropole une subvention de 58 343 € pour soutenir ses activités. Robotics Valley est également soutenu par la Région BFC à hauteur de 69 051€ (contre 94 000 € en 2025).

Il est proposé de répartir cette subvention de la manière suivante :

- 35 000 € pour le fonctionnement général du cluster ;
- 23 343 € pour la mise en œuvre du programme spécifique élaboré en lien avec Dijon métropole.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'attribuer** une subvention de 58 343 € à Robotics Valley selon les modalités détaillées dans le présent rapport et dans la convention jointe en annexe ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2026.

SCRUTIN	POUR : 39	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 4 PROCURATION(S)	